AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES LA TOUR D'ALIX

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 29 RUE PORTE DE CHAUX – 25 340 PAYS DE CLERVAL

Exercice 2024
(01/01/2024 - 31/12/2024)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES LA TOUR D'ALIX

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 29 RUE PORTE DE CHAUX – 25 340 PAYS DE CLERVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA TOUR D'ALIX relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA TOUR D'ALIX à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA TOUR D'ALIX à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 28 Avril 2025
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
2 rue de la Croix de la Mission
25660 SAÔNE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/24 au 31/12/24

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 000,00 €	2 900,00 €
Cotisations différents échelons	3 000,00 €	2 900,00 €
Ventes de biens et de services	257 172,38 €	247 389,86 €
Participation des familles	254 920,08 €	244 209,06 €
Participations diverses	2 252,30 €	3 180,80 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	0,00 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	233 538,17 €	201 496,66 €
Subvention CTG	75 725,42 €	70 914,08 €
Subvention PSO/PSU	157 812,75 €	130 582,58 €
CAF PSU	0,00 €	0,00 €
Subvention MSA	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions autres	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	98 103,52 €	105 099,74 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	69 726,49 €	71 493,01 €
Subventions communales	21 554,97 €	32 115,13 €
Subventions Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions diverses	6 822,06 €	1 491,60 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	36 431,57 €	39 269,17 €
Quote part de sub. equipement	0,00 €	1 032,04 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	1 952,94 €
Autres transferts de charges d'exploitation	36 143,70 €	33 550,59 €
Reprises sur provision	287,87 €	2 733,60 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	230,10 €	220,42 €
Produits divers de gestion courante	0,28 €	2,63 €
UDAF Fds special	229,82 €	217,79 €
Total I	628 475,74 €	596 375,85 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 977,00 €	2 879,50 €
Cotisations différents échelons.	2 977,00 €	2 879,50 €
Achats	23 064,23 €	21 477,02 €
Alimentation Boisson	8 692,29 €	6 631,77 €
Fournitures d'activites	3 936,71 €	6 266,33 €
Fournitures d'entretien	3 494,35 €	4 204,76 €
Couches	1 012,12 €	
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	0,00 €	0,00 €
Fournitures diverses	5 928,76 €	4 374,16 €
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remises accordées	0,00 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	207 863,32 €	195 230,41 €
Sous traitance repas	107 285,69 €	105 475,57 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	3 073,54 €	3 025,38 €
MAD locaux	5 520,00 €	5 520,00 €
Entretien et réparation	3 965,73 €	2 469,53 €
Prime d'assurance	1 163,02 €	1 155,02 €
Services extérieurs divers	0,00 €	0,00 €
MAD du personnel	70 182,12 €	59 741,52 €
Programme pedagogique	5 060,92 €	3 602,26 €
Honoraires	3 909,92 €	6 321,55 €
Transports	2 388,01 €	2 854,02 €
Hebergement	0,00 €	0,00 €
Reception restauration	131,10 €	314,68 €

Frais de deplacement	1 900,09 €	1 750,32 €
Frais de structure divers	3 283,18 €	3 000,56 €
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	0,00 €	0,00 €
Salaires et traitements	381 431,06 €	345 853,34 €
Rémunération du personnel	373 441,94 €	337 539,76 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	1 579,20 €	1 766,40 €
Formation du personnel	6 409,92 €	6 547,18 €
Dotations aux amortissements et provisions	4 969,21 €	7 120,57 €
Dotation aux amortissements	2 692,93 €	1 509,65 €
Provision charges et risques divers	122,60 €	3 714,42 €
Provisions depart en retraite	2 153,68 €	1 896,50 €
	0,00 €	0,00 €
Autres charges	9,45 €	2 513,47 €
Charges diverses de gestion courantes	9,45 €	7,27 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	2 506,20 €
Cotisation UDAF	0,00 €	0,00 €
Total II	620 314,27 €	575 074,31 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**8 161,47 €**	**21 301,54 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	969,44 €	964,62 €
Total III	969,44 €	964,62 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**969,44 €**	**964,62 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**9 130,91 €**	**22 266,16 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	7,16 €
Produits sur exercices anterieurs	30 050,20 €	2 517,87 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0
Total V	30 050,20 €	2 525,03 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,77 €	6,11 €
Charges sur exercices antérieurs	290,95 €	237,67 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
Total VI	291,72 €	243,78 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**29 758,48 €**	**2 281,25 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Impots sur les sociétés	0,00 €	0
Total des produits (I+III+V)	**659 495,38 €**	**599 865,50 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**620 605,99 €**	**575 318,09 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**38 889,39 €**	**24 547,41 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
Total		**0,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Mise à disposition gratuite de locaux		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
Total		**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon
Le : 21/03/2025
Nom et Qualité du signataire :
Christelle ROUSSEL

AGILIANCE
AUDIT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

AGILIANCE AUDIT

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 24	NET 23	PASSIF	NET 24	NET 23
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	47 353 €	36 905 €	10 448 €	1 499 €	Report à nouveau	199 482 €	186 463 €
					Report à nx ss contrôle des financeurs	115 859 €	104 330 €
					dont Cmne Pays de Clerval	*110 136 €*	*98 608 €*
					dont FRANCAS	*400 €*	*400 €*
Cautions	0 €		0 €	0 €	*dont SIVOM et CC2V*	*5 323 €*	*5 323 €*
					Réserves	32 352 €	32 352 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	38 889 €	24 547 €
					Subvention d'investissement	0 €	0 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**47 353 €**	**36 905 €**	**10 448 €**	**1 499 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**386 582 €**	**347 693 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	5 691 €	3 538 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	42 566 €	123 €	42 443 €	35 281 €	Dettes fournisseurs	23 353 €	46 819 €
Autres créances diverses	72 050 €	3 427 €	68 624 €	59 703 €	Autres dettes diverses	389 €	17 040 €
					Dettes fiscales et sociales	49 810 €	49 762 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	344 600 €		344 600 €	370 192 €	Pdt constatés d'avance	1 620 €	3 006 €
Charges constatées d'avance	1 331 €		1 331 €	1 183 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**460 547 €**	**3 549 €**	**456 998 €**	**466 359 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**80 864 €**	**120 165 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**507 900 €**	**40 454 €**	**467 445 €**	**467 858 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**467 445 €**	**467 858 €**

Familles Rurales Tour d'Alix

Familles Rurales La Tour d'Alix

ANNEXE 2024

Exercice clos le 31/12/2024
Durée : 12 mois

Résultat	38 889 €
Total du bilan	467 445 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales La Tour d'Alix est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :

- Des activités socio-culturelles
- La représentation et l'animation
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

L'association la tour d'Alix gère un multi-accueil de 18 places.
L'AL est en co-gestion avec les Francas depuis octobre 2019, en effet la CC2VV a décidé d'uniformiser le fonctionnement des différents centres de loisirs afin de proposer aux familles un service et des tarifs uniques, quelques soit leur commune de résidences de la CC2V
L'association gère l'activité gym (1 fois par semaine les jeudis de 8h15 à 9h15) et organise une fois par an le vide grenier (en juin)

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour la crèche :
Retour des congés maternités de Coralie et Marion en avril, toutes les 2 à 80%.
Prolongation de leur 80% en octobre après acceptation de l'employeur jusqu'à minimum août 2025
Pour pallier à leurs remplacements nous avons embauché Larger Morgane 26h30 par semaine à partir du mois d'avril 2024
Nous avons embauché une polyvalente Emilie Dupré, titulaire du CAP petite enfance, qui vient en renfort lors de l'accueil en surnombre à la crèche, mais qui assure aussi tous les remplacements que ce soit à la crèche, en péri, les mercredis, pendant les vacances scolaires ou en cas d'absences des agents d'entretiens.

Pour le périscolaire :
Réaménagement de la cantine scolaire en fin d'année en self-service pour les enfants du primaire. Pour l'instant uniquement pour les élèves du CE2, CM1 et CM2.
Démission de Hélène Amstutz en octobre
Embauche de Leclerc Adeline pour remplacer Hélène.
Adeline a dû partir très vite en formation BAFA aux vacances de la Toussaint

En 2023, les transferts de charges liées à la rémunération du personnels étaient comptabilisés en 7910000. Ils sont à compter du 1er janvier 2024 dans les comptes 6490000.

Rappel sur l'affectation du résultat 2023 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2023 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	13 019,24 €
- Report à nouveau Commune Pays de Clerval	11 528,17 €
- Report à nouveau FRANCAS	- €
- Report à nouveau SIVOM	- €
Total Résultat 2023	**24 547,41 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	4 844,64 €	- €	- €	4 844,64 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	3 555,25 €	5 282,94 €	- €	8 838,19 €
Mobilier	4 450,61 €	- €	- €	4 450,61 €
Matériel	22 860,52 €	6 358,98 €	- €	29 219,50 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	35 711,02 €	11 641,92 €	- €	47 352,94 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	3 683,12 €	580,75 €	- €	4 263,87 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	3 217,97 €	1 498,21 €	- €	4 716,18 €
Mobilier	4 450,61 €	22,00 €	- €	4 472,61 €
Matériel	22 860,52 €	591,97 €	- €	23 452,49 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	34 212,22 €	2 692,93 €	- €	36 905,15 €

AGILIANCE
AUDIT

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	32 459,79 €	32 459,79 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	66 395,30 €	66 395,30 €	- €	- €
Collectivités locales	14 030,96 €	14 030,96 €	- €	- €
Autres créances	1 730,20 €	1 730,20 €	- €	- €
Sous Total	***114 616,25 €***	***114 616,25 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	1 330,82 €	1 330,82 €		
Total créances	**115 947,07 €**	**115 947,07 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**1 330,81 €**
Defi informatique du 01/05/24 au 30/04/25	41,53 €
Defi Informatique du 01/11/24 au 31/10/25	61,92 €
Defi Informatique du 01/11/24 au 31/10/25	343,57 €
CM Leasing Loc imprimante 1T2024	762,42 €
EPGV Licence 2022/23	121,38 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision des comptes clients	287,87 €	- €	165,27 €	122,60 €
Provision des partenaires	3 426,55 €	- €	- €	3 426,55 €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	3 714,42 €	**- €**	**165,27 €**	**3 549,15 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision risque (Avocat AL Oye et Pallet)				- €
Provision retraite	3 537,55 €	2 153,68 €	- €	5 691,23 €
	3 537,55 €	**2 153,68 €**	**- €**	**5 691,23 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

#

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	3 945,93 €	- €	3 945,93 €	- €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	3 945,93 €	- €	3 945,93 €	- €

#

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	23 352,90 €	23 352,90 €	- €	- €
Autres dettes diverses	147,97 €	147,97 €	- €	- €
Dettes Usagers	241,34 €	241,34 €	- €	- €
Dettes Personnel	28 451,09 €	28 451,09 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations			- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	21 359,18 €	21 359,18 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**73 552,48 €**	**73 552,48 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**73 552,48 €**	**73 552,48 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	1 620,00 €	1 620,00 €		
TOTAL GENERAL	**75 172,48 €**	**75 172,48 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**1 620,00 €**
GYM 2024	1 200,00 €
ADHESIONS 2024	420,00 €

AGILIANCE AUD'T

Factures Non Parvenues	4 757,89 €
CAC 2024	3 720,00 €
ALMERIA REGUL T4	12,30 €
DEMAT 2024	83,60 €
WESCO	20,26 €
WESCO	921,73 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	150	18,90 €	2 835,00 €
Cotisation association locale	150	1,10 €	165,00 €
		20,00 €	**3 000,00 €**

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	0,77 €
Ecart remise de chèque 0520295	0,77 €

Charges sur exercices antérieurs	290,95 €
DEMAT 2023	290,70 €
ECART REMISE ESPECE	0,06 €
ECART CAF PSO 2023 EXTRA	0,19 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	0,00 €

Produits sur exercices antérieurs	30 050,20 €
PSO 2021 EXTRA	965,63 €
PSU 2021 SMA	247,04 €
CHORUM SAUNIER MARION 31/10-27/11/23	1 023,12 €
REGUL ATL 2023	0,25 €
CHORUM LAROQUE ANNE 04/12/23 AU 08/12/23	94,50 €
REGUL MAD PERSO PERI 2019	25 831,08 €
regul MAD LOCAUX SALLE YOGA 2019	1 450,00 €
ECART PSO 2023 PERI	438,58 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	0,00 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	11,30	0,13
TOTAL	**11,30**	**0,13**

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2025

- La reconduction de la mise à disposition de Marie-Pierre Collignon

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	254 920,08 €
CAF	233 538,17 €
MSA	- €
Communes	21 554,97 €
Syndicats Intercommunaux	69 726,49 €
Etat	6 822,06 €
	586 561,77 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

L'évaluation du bénévolat n'est pas significative au 31/12

AGILIANCE AUDIT